
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1837.

ANNNN

RAPPORT présenté par M. ZOUDE, au nom de la commission des pétitions, sur la question des houilles (*).

MESSIEURS,

Des pétitions, dont le nombre s'accroît chaque jour, viennent déposer au sein de la Représentation nationale les inquiétudes du pays sur le renchérissement successif de la houille, dont le prix déjà très-élevé menace d'être bientôt hors de toute proportion avec les moyens de la classe la plus nombreuse des habitans, et compromettra même, si on n'y met pas d'obstacle, le sort de plusieurs industries auxquelles ce combustible est d'un usage indispensable.

Oui, Messieurs, nous ne pouvons vous le dissimuler, l'alarme est presque générale; on craint de manquer de chauffage dans la saison où le besoin en devient le plus pressant.

En vous signalant la grandeur du mal, les pétitionnaires vous conjurent d'y apporter le remède le plus prompt, et si plusieurs d'entre eux se taisent sur les causes de cette cherté, d'autres en indiquent que vous apprécierez : d'abord, les premiers pétitionnaires que vous avez entendus vous proposent un moyen que votre commission a promptement écarté, il était pire que le mal; c'est le *maximum* d'odieuse mémoire dont ils demandent le rétablissement; et les motifs qu'ils font valoir à l'appui, votre commission les a également repoussés, parce qu'ils sont de nature à entraîner les conséquences les plus désastreuses, s'ils venaient à se propager parmi des populations crédules et ignorant le véritable état des choses.

A les en croire, la cherté serait due au parti banquier ainsi qu'aux sociétés anonymes établies sous son patronage, et on n'hésite pas à les signaler comme voulant engloutir la fortune publique et s'enrichir aux dépens de la classe ouvrière et indigente.

Il serait difficile, Messieurs, de provoquer plus directement au désordre; et certes votre commission aurait passé cette pétition sous silence, si les ex-

(*) La commission était composée de MM. Berger, Corneli, F. De Mérode, B. Du Bus, Morel-Danheel, et Zoude, rapporteur.

pressions qu'elle renferme ne se trouvaient répétées dans d'autres, et notamment dans une qui nous a été remise très-récemment, et qui est plus incendiaire que les précédentes. C'est pourquoi nous croyons de notre devoir d'entrer en explication pour détruire l'erreur dans laquelle des pétitionnaires de bonne foi ont pu être entraînés.

En général, ceux qui sont éloignés des exploitations houillères, s'imaginent qu'elles se traitent à peu près comme des sablonnières ou des tourbières.

Ils ignorent combien il y a d'obstacles à vaincre pour mettre un puits à profondeur d'extraction. Ils ignorent que très-souvent ce sont des rochers à traverser, des terres mouvantes qu'il faut contenir, des eaux qu'il faut pomper par l'emploi des machines à vapeur, et il n'est malheureusement pas rare qu'après un travail de plusieurs années et une dépense de quelques cent mille francs, il faille renoncer à ces travaux pour en recommencer de nouveaux quelquefois aussi hasardeux que les premiers.

Enfin, dans plusieurs localités, des concessions ayant été faites par couches, les supérieures appartenant à un concessionnaire, les inférieures à un autre, il arrivait souvent qu'une imprudence commise dans le travail supérieur, déversait les eaux dans les couches inférieures, ou bien que celles-ci, ne laissant pas d'appui suffisant, causaient de l'ébranlement dans les couches supérieures, d'où résultait qu'une mine de houille était souvent une mine de procès qui ruinaient les travaux et les travailleurs tout à la fois.

C'est ainsi qu'il y a bien peu d'exploitations qui n'aient englouti la fortune de plusieurs de leurs entrepreneurs, et lorsque le succès vient couronner une entreprise, ce qui n'arrive presque jamais qu'après avoir fait des dépenses considérables, est-il étonnant que beaucoup d'extracteurs, forcés de réaliser, compromettent souvent un avenir plein d'espérance et par suite leur fortune?

Les sociétés puissantes pouvaient seules résister aux dépenses qu'entraînaient ces contrariétés des hommes et des choses: mais celles-ci étaient en petit nombre; la majeure partie chargée d'emprunts marchait vers sa ruine, et c'est lorsque le développement de l'industrie venait exiger le plus grand emploi de la houille, que la crise était la plus imminente parmi beaucoup d'extracteurs.

C'est alors que ce que l'on appelle le parti banquier vint au secours de plusieurs sociétés, qui n'hésitèrent pas à vous déclarer qu'elles étaient dans une position des plus fâcheuses, et cette situation, elles offrirent de la montrer par la production de toute leur comptabilité dans le sein de telle commission qu'il plaira à la Chambre d'instituer.

Mais, dès l'instant où des capitaux furent mis à leur disposition, le gaspillage des mines cessa immédiatement, une activité extraordinaire fut imprimée à toutes les exploitations, des travaux abandonnés furent repris et rendus productifs, de nouvelles bures furent établies, et dans le seul Borinage on en compte 25 depuis 2 à 3 ans. Dans quelques exploitations, malheureusement assez rares encore, les concessions faites à divers des couches supérieures et inférieures, source de tant de procès, se trouvent maintenant réunies en une seule main. Enfin, depuis les sociétés anonymes, les estimations les plus modérées élèvent d'un septième l'augmentation des productions, et certes, cet accroissement sera beaucoup plus considérable à mesure que les nouvelles bures seront descendues à profondeur suffisante.

Mais là, Messieurs, ne se sont pas bornés les effets de la coopération financière, et un fait digne de remarque, qui seul justifiera ces sociétés du reproche de monopole dont elles sont accusées, c'est que dans les localités où elles sont le plus nombreuses, les prix sont les plus modérés.

Dans les houillères du couchant de Mons, où leur action est le plus puissante, le prix moyen des houilles par 1,000 kil. était le mois dernier à 13 fr. 84 cent. Dans celles du centre, où une houillère seule leur appartient, le prix y est à 16 fr., et la chambre de commerce de Mons, dans son rapport fait en mars, dit que c'est dans cette seule exploitation, celle de Sars-Longchamps, qu'on n'a rien diminué de l'ancienne mesure.

A Charleroy, où la banque a peu d'intérêts, le prix est de 21 fr. 40 c., et enfin, à Liège, où elle en a moins encore, il est de 21 fr. 50 c.

Ces prix, Messieurs, sont de la dernière exactitude; ils nous ont été fournis par un membre qui avait préparé un grand travail sur la matière, et ils nous ont été d'ailleurs confirmés par des renseignements puisés à de bonnes sources.

Ce fait, Messieurs, nous dispense de toute explication.

Mais puisque la plupart des pétitionnaires se taisent sur les causes du renchérissement, votre commission croit devoir y suppléer en vous indiquant celles que ses rapports particuliers lui ont apprises, ainsi que d'autres que la presse a signalées.

En premier lieu viennent les exigences des ouvriers, qui dans beaucoup de houillères ont fait monter les journées de 2 à 4 et même à 5 fr., si pas même au delà.

La cause de ces exigences est attribuée à la mollesse de l'autorité, qui, à certaine époque, a toléré l'abandon des livrets; il en est résulté que l'ouvrier, gagnant plus, a travaillé d'autant moins, et que les frais généraux qui étaient répartis entre six journées de travail effectif par semaine, ne le sont plus guère qu'entre 4 ou 5.

A ces causes il faut ajouter le renchérissement qu'ont subi beaucoup d'objets que les exploitations emploient en quantité considérable, tels que les fers, fonte, huile, bois; et de ce dernier article il nous a été indiqué une fosse où, pour passer un niveau, il a été fait, cette année, une dépense extraordinaire de plus de 40 mille francs.

Puis viennent les consommations prodigieuses qui s'en font, d'abord dans les fourneaux au coak, dont le nombre en activité, suivant le rapport de M. le Ministre des Travaux publics, est de 20, et qui exigent seuls l'emploi de 200 millions de kil. de houille; ajoutez ensuite le nombre prodigieux de machines à vapeur qui s'élèvent partout, les besoins des chemins de fer. Ajoutez encore qu'une plus grande aisance parmi les populations, a amené une plus grande consommation, surtout depuis la destruction des bois dans plusieurs provinces.

Des pétitions signalent encore une autre cause de renchérissement, c'est celle qui résulte de l'arrêté du 25 mai dernier, qui réduit à cinq mois la charge *maximum* du roulage, qui était portée à sept dans le tarif du 3 avril 1833; par suite du dernier arrêté, la charge qui est moindre de près d'un tiers dans les mois d'hiver est encore inférieure d'environ un huitième à celle du tarif de 1833, ce qui fait bien une réduction totale de 11 $\frac{2}{3}$ ou à peu près 50 pour cent.

Or, le roulier ne dépensant pas moins l'hiver que l'été, doit trouver une

compensation dans l'élévation du prix du charriage; ainsi la houille de Charleroy, qui dans les temps d'été peut coûter 16 francs de transport, fera éprouver aux consommateurs de Bruxelles une augmentation de 7 à 8 francs pour 1,000 kil., dans les mois d'hiver.

Après avoir énuméré les causes principales du renchérissement des houilles, il nous reste à vous présenter les moyens que les pétitionnaires vous proposent pour en opérer l'abaissement.

Plusieurs, et c'est le plus grand nombre peut-être, demandent l'établissement d'une mercuriale, comme vous l'avez adoptée pour les grains; les droits d'entrée et de sortie varieraient suivant que les prix seraient plus ou moins élevés.

D'autres proposent de restreindre et même d'en prohiber la sortie.

Enfin, plusieurs demandent la libre entrée des houilles anglaises.

Dans l'opinion de votre commission, l'adoption d'une mercuriale entraînerait des lenteurs qui seraient peut-être inconciliables avec l'impatience dont le public paraît agité, et pour ce qui est des restrictions à apporter à la sortie, nous nous trouvons arrêtés par diverses considérations qui nous semblent bien puissantes.

D'abord l'état des exploitations et celui de la navigation en Hainaut, pourraient en recevoir de fortes atteintes. Vous vous souvenez, Messieurs, que cette navigation a été long-temps souffrante, et que c'est particulièrement en sa faveur que vous avez autorisé M. le Ministre des Finances à réduire la patente des bateliers d'une somme de 100,000 francs.

D'un autre côté, il nous a paru qu'une résolution imprudente pourrait compromettre nos relations avec la France, qui semblent particulièrement renouées depuis l'ordonnance royale du 25 novembre.

L'entrée des houilles anglaises pourrait ne pas procurer tout le soulagement qu'on en attend.

Une note sur le prix qu'aurait coûté, le 23 novembre, rendu à Anvers, le tonneau de houille anglaise de première qualité, par navire belge, était de fr. 34 20

Et celle de ménage 31 60

Par navire anglais le prix aurait été :

Pour la 1^{re} qualité 29 40

Pour celle de ménage 26 80

Le tout dans la supposition de la levée de tout droit à l'entrée.

Si, à ces prix, on ajoutait les frais de transport dans l'intérieur, les chargement, déchargement, droit d'octroi, bénéfice du marchand, il se pourrait que la réduction que l'on espère deviendrait insignifiante, si même il y avait réduction.

Dans cet état de choses, votre commission, reconnaissant avec un célèbre économiste que ce ne sont plus les mines d'or, mais celles de houille et de fer qui constituent la véritable richesse du pays, que ces deux conditions se rencontrent en Belgique, force lui est de vous confesser qu'elle ne pourrait assumer la responsabilité de vous proposer une mesure qui compromettrait peut-être notre avenir.

Il n'en est pas de même du Gouvernement; connaissant son devoir envers le

pays, il saura le concilier avec les ménagemens dont il doit user envers les puissances voisines.

Il pourra, sans l'intervention de la Législature, modifier l'arrêté du 25 mai dernier et apporter ainsi une réduction de 11,24 sur le prix du transport du charbon.

Par son influence, il pourra engager les villes à modifier leur octroi et le suspendre pendant les mois rigoureux de l'hiver.

Par le rétablissement des livrets, il pourra, en conciliant l'intérêt des ouvriers avec celui des exploitans, faire cesser cet état anarchique qui a été signalé comme une des causes les plus sérieuses de renchérissement dans les houilles du couchant.

Enfin, s'il le croit utile, il proposera à la Législature, soit la levée, soit une modération du droit à l'entrée des houilles anglaises.

Par ces diverses considérations, votre commission a l'honneur de vous proposer le renvoi de toutes ces pétitions à M. le Ministre de l'Intérieur.

Bruxelles, le 7 décembre 1837.

Le Rapporteur,

ZOUDE.
